



Cotonou, le 07 août 2024

# COMMUNIQUE

(A afficher)

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique communique :

Les candidats admis aux concours d'entrée à l'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications (ESMT) de Dakar pour l'année 2024, dans les filières suivantes, sont invités à déposer de toute urgence un dossier de demande de bourse nationale à la Direction des Bourses et Aides universitaires (DBAU) :

- Licence professionnelle en Télécommunications et Informatique (2 bourses) ;
- Licence Professionnelle en Management et Economie du Numérique (2 bourses) ;
- Master Professionnel en Management de la Transformation Digitale (4 bourses) ;
- Master Professionnel en Télécommunications et Multimédia (2 bourses).

**Le dossier doit comporter les pièces suivantes :**

- 1- une (01) demande manuscrite de dépôt de dossiers adressée au Directeur des Bourses et Aides Universitaires précisant la filière et la durée de formation ;
- 2- une (01) copie légalisée du relevé de notes de baccalauréat pour la licence ;
- 3- une (01) copie légalisée d'attestation du diplôme de base utilisé pour participer au concours pour le master ;
- 4- une (01) copie légalisée des relevé (s) de notes du diplôme de base utilisé pour participer au concours pour le master ;
- 5- une (01) copie d'acte de naissance sécurisé ou copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif ;
- 6- une (01) copie du certificat d'identification personnelle ;
- 7- une (01) copie légalisée du passeport ou Carte Nationale d'Identité ;

- 8- un (01) certificat médical délivré par un médecin assermenté dans un centre de santé publique attestant que le candidat n'a pas de maladies graves, transmissibles ou contagieuses ;
- 9- l'original de la quittance délivrée par le Trésor Public après le paiement sur le compte BJ6600100100000010156674-DBAU des frais d'étude de dossier qui s'élèvent à cinq mille (5000 francs CFA) ;
- 10- une (01) chemise à rabat en carton (couleur jaune).

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être de nationalité béninoise ;
- ne pas être boursier en cours d'étude dans les Universités Publiques du Bénin ;
- être admis au concours ;
- être âgé de :
  - o vingt-un (21) ans au plus au 31 décembre de l'année d'obtention du baccalauréat pour la licence ;
  - o vingt-six (26) ans au plus pour le master ;
- être titulaire d'un baccalauréat de l'année 2024 pour la licence ;
- être inscrit à l'ESMT et y suivre effectivement les activités académiques ;
- avoir déposé à la Direction des Bourses et Aides Universitaire (DBAU) un dossier de demande de bourse dans le délai requis.

La date limite de dépôt desdits dossiers à la Direction des Bourses et Aides universitaires est fixée au **vendredi 16 août 2024 à 12 heures 00 minute.**

**NB : Seuls les candidats remplissant les critères énumérés à l'article 14 du décret 2017-155 du 10 mars 2017 seront sélectionnés boursiers dans la limite du quota.**

Pour la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la  
Recherche Scientifique et P.O.



Rogatien Makpèhou TOSSOU  
★ Directeur de Cabinet

MESRS (ATCR)